

Orchestras Canada/Orchestres Canada

Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, août 2014



ORCHESTRAS
ORCHESTRES

CANADA

Mémoire à l'intention du
Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Consultations prébudgétaires

Célébrons l'excellence, Misons sur nos forces

6 août 2014

Présenté à

Christine Lafrance, greffière, Comité permanent des finances de la Chambre des communes
finapbc-cpb@parl.gc.ca

Résumé

Orchestras Canada/Orchestres Canada (« OC ») est heureux d'apporter sa contribution aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

OC est l'association nationale des orchestres canadiens; elle compte parmi ses membres des orchestres de tailles diverses provenant de toutes les provinces du Canada.

Nous présentons au Comité des recommandations qui rejoignent trois des thèmes prioritaires du budget de 2015 :

- Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation;
- Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, notamment en soutenant les infrastructures;
- Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens.

Sur les plans culturel et économique, les orchestres constituent des pierres angulaires de premier plan dans bien des collectivités en contribuant à l'enrichissement de l'existence de chaque Canadien de même qu'à la qualité et à la prospérité de la vie dans les villages et les petites et grandes villes du pays. Dans notre mémoire, nous entendons démontrer de quelle façon nos recommandations permettront de mieux exploiter les contributions considérables qu'apportent déjà au Canada des musiciens de talent, des administrateurs dévoués, des dirigeants bénévoles passionnés et des auditoires plus que jamais diversifiés que les orchestres rejoignent.

Voici nos trois recommandations pour le budget de 2015 :

1. Augmenter le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada de 35 millions de dollars en 2015 en vue d'atteindre à long terme une enveloppe de 300 millions de dollars;
2. Établir sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement un programme pilote bénéficiant d'un financement de 25 millions de dollars sur trois ans afin de rehausser notre réputation sur la scène mondiale à temps pour le 150^e anniversaire du Canada;
3. Miser sur le Super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé en 2013 et créer le Crédit d'impôt allongé pour don de charité afin de promouvoir une culture de dons progressifs et à long terme.

Les recommandations de l'OC chevauchent celles de la Coalition canadienne des arts (nos recommandations nos 1 et 2) et d'Imagine Canada (notre recommandation n° 3) et viennent les appuyer.

Mémoire prébudgétaire

Au nom des 130 orchestres membres de partout au Canada qu'il représente, Orchestres Canada apprécie sincèrement l'occasion qui lui est donnée de contribuer au processus prébudgétaire devant mener à l'adoption du budget de 2015. Nous aimerions également remercier le gouvernement du Canada pour ses investissements dans le secteur des arts et de la culture depuis 2006, y compris pour l'augmentation importante et permanente du crédit parlementaire destiné au Conseil des arts du Canada annoncée en 2007, ainsi que pour l'annonce hâtive du renouvellement de programmes clés au ministère du Patrimoine canadien, faite dans le Plan d'action économique de 2014.

Nos orchestres ont mis à profit ces investissements pour mieux servir les Canadiens en offrant à des auditoires du pays et du monde entier des programmes accessibles et attrayants marqués du sceau de l'excellence, pour accroître la qualité de vie dans les collectivités canadiennes, pour améliorer les résultats scolaires des personnes vulnérables et à risque, et pour maintenir les emplois d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les orchestres canadiens sont des organismes de bienfaisance aux structures légères qui sont bien gérés et qui bénéficient du regard rigoureux d'une gouvernance bénévole. Ils s'efforcent de tirer le maximum à la fois des investissements gouvernementaux et de ceux du secteur privé afin de soutenir et de développer encore la teneur et la valeur es programmes qu'ils offrent aux Canadiens.

La réponse des orchestres canadiens au volet Incitatifs aux fonds de dotation du programme des Initiatives stratégiques du ministère du Patrimoine canadien fournit un exemple de l'impact permanent qu'un investissement relativement modeste, associé à un changement dans la politique fiscale, peut avoir sur la capacité d'un orchestre à servir efficacement sa collectivité et son auditoire. Le but de ce programme est de « créer un climat qui encourage les donateurs privés à contribuer aux fonds de dotation des organismes professionnels à but non lucratif afin de leur permettre de compter sur des nouvelles sources de fonds à l'avenir ». De 2001 à 2012, 31,75 millions de dollars sur les 156 millions de dollars investis dans ce programme sont allés à des orchestres, lesquels s'en sont servis pour aller chercher au-delà de 50 millions de dollars en financement auprès du secteur privé, 100 % de ce montant ayant été investi à perpétuité, et le revenu généré par l'investissement étant mis tous les ans à la disposition des orchestres. Ce seul programme, associé à l'exemption des gains en capital sur les dons de titres à valeur accrue faits à des organismes de bienfaisance enregistrés (mesure annoncée en 2006 et 2007) a aidé nos orchestres membres à développer un flot de revenu constant, qui leur permet de mieux planifier en vue des temps difficiles et d'appuyer d'importants programmes qui contribuent notablement à la qualité de la vie et à la vitalité économique des collectivités, mais qui coûtent cher à maintenir.

En 2012-2013, les orchestres canadiens ont déclaré des revenus totaux de 174 millions de dollars, dont 35,5 % provenaient de la vente de billets, 38,7 % de dons et de commandites et 25,8 % des administrations fédérale, provinciales et municipales. Au cours de cette saison de concerts, les orchestres canadiens se sont produits devant 2,34 millions de Canadiens, dont des auditoires scolaires totalisant près de 400 000 personnes. Nous sommes fiers de faire partie d'un secteur culturel dont l'activité économique contribue chaque année à l'économie canadienne à hauteur de près de 50 milliards de dollars.

Bien que le financement des orchestres en provenance du Conseil des arts du Canada ne constitue que 8 % de l'ensemble des revenus déclarés par les orchestres canadiens, le financement et les politiques du gouvernement fédéral ont un impact important sur la capacité des orchestres canadiens d'être présents

Orchestras Canada/Orchestres Canada

Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, août 2014

auprès de leurs collectivités. Nos trois recommandations ont été rédigées pour rendre compte de cet impact.

Recommandation 1 : Augmenter le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada de 35 millions de dollars en 2015 en vue d'atteindre à long terme une enveloppe de 300 millions de dollars.

Orchestres Canada se joint à la Coalition canadienne des arts pour recommander une augmentation de 35 millions de dollars des fonds destinés au Conseil des arts du Canada dans le budget de 2015.

Comme la Coalition l'a indiqué dans son mémoire, le nombre d'organismes artistiques soutenus par le Conseil des arts du Canada a augmenté de 65 %, depuis 1990, et d'après les données du Recensement, le secteur des arts est passé de 101 605 artistes professionnels en 1990 à 155 500 en 2011. Selon Orchestres Canada, le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada doit refléter cette expansion importante de l'industrie en garantissant que le Conseil des arts du Canada puisse continuer d'investir dans des institutions dont l'excellence est établie tout en mobilisant une population canadienne nouvelle et diversifiée.

Comme la Coalition le fait également observer dans son mémoire : « Depuis 2007, le crédit parlementaire du Conseil des arts a pratiquement stagné. En fait, les dépenses par habitant sont même légèrement en dessous des niveaux de 1990 : 5,34 \$ par habitant en 2010, comparativement à 5,57 \$ en 1990. »

Nous joignons notre voix à celle de la Coalition pour affirmer que, « l'équilibre budgétaire étant en vue pour le gouvernement fédéral, le Conseil des arts devrait être en mesure de réaliser son engagement à fournir aux Canadiens un accès abordable à des expériences culturelles variées, tout en dynamisant la croissance économique locale et régionale par un engagement accru dans le milieu artistique. »

En investissant dans des orchestres, les gouvernements investissent dans des collectivités prospères et sécurisantes. Les orchestres sont des organismes artistiques et communautaires clés, et constituent souvent le foyer artistique de leurs collectivités. Ils travaillent avec des chœurs et des compagnies d'opéra et de danse; grâce à leurs programmes d'éducation, jeunesse et communautaires, ils offrent des programmes de grande qualité et à faible coût à tous les citoyens. Ils amènent les gens à partager ensemble des expériences, contribuant ainsi à rendre les collectivités dynamiques, sûres et accueillantes. Les collectivités où ils sont implantés sont le genre d'endroits susceptibles d'attirer les entreprises, aidant ainsi le Canada à donner de l'expansion à son économie et à créer davantage d'emplois.

L'investissement public aide les orchestres à apporter des avantages sociaux mesurables dans les collectivités. Un certain nombre d'orchestres canadiens souscrivent intégralement au soutien de programmes d'inspiration El Sistema dans leurs communautés, donnant ainsi à des enfants à risque une formation musicale intensive pouvant atteindre jusqu'à 15 heures par semaine. Le but visé en l'occurrence n'est pas de produire davantage de musiciens, mais plutôt de s'attaquer au problème de l'isolement social des participants et de leurs familles en leur prodiguant une immersion de grande qualité en matière d'apprentissage collectif, de responsabilités envers autrui et d'accomplissement orienté vers un but. Des recherches menées sur les répercussions à court et à long terme de la participation à des programmes d'inspiration Sistema révèlent que les participants ont enregistré d'importantes améliorations au chapitre du rendement scolaire et de l'assiduité à l'école tandis que l'on notait une intégration et une participation communautaire accrues chez les familles et les fournisseurs de soins des participants.

Recommandation 2 : Établir sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement un programme pilote bénéficiant d'un financement de 25 millions de dollars sur trois ans afin de rehausser notre réputation sur la scène mondiale à temps pour le 150^e anniversaire du Canada;

Les orchestres sont parmi les meilleurs ambassadeurs du Canada. Nous soulignons ici les retombées internationales des tournées récentes de prestations et d'éducation musicales menées par le Tafelmusik Baroque Orchestra (Europe, États-Unis, Japon, Corée du Sud en 2013-2014); l'Orchestre du Centre national des arts (Chine, 2013); l'Orchestre symphonique de Montréal (Europe et Amérique du Sud en 2013-2014), le Vancouver Symphony Orchestra (Chine, Macao, Corée en 2008, et les États-Unis en 2013), de même que l'enthousiasme suscité par la tournée européenne à venir du Toronto Symphony Orchestra (août 2014). Nos orchestres non seulement offrent des prestations de calibre international sur le plan de l'exécution, mais s'affichent également comme des chefs de file mondiaux par la qualité des programmes d'éducation et de mobilisation communautaire qu'ils présentent pendant qu'ils sont en tournée. Les spectacles présentés en tournée fournissent une superbe occasion de cimenter les relations intergouvernementales et commerciales, en contribuant à créer des emplois canadiens et à aiguillonner la croissance économique. Ils améliorent la position du Canada sur le marché mondial, un marché qui est de plus en plus fluide et important pour la prospérité de notre nation.

De plus, un investissement ciblé dans le développement du marché international accroîtra le nombre de débouchés de travail pour des artistes canadiens qualifiés et ceux qui appuient l'infrastructure qui les entoure, contribuant ainsi à garder des Canadiens très qualifiés au travail pour des organisations canadiennes.

Nous recommandons que l'investissement soit conçu comme un projet pilote qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs du gouvernement du Canada visant à célébrer le 150^e anniversaire du pays et à réaliser la célébration proprement dite.

Nous pensons que le financement alloué au titre de ce projet pilote pourrait être investi ainsi :

- a) Promotion culturelle auprès des ambassades, en misant sur l'infrastructure que le MAECD a déjà en place et en intégrant les échanges culturels au Plan d'action du Canada sur les marchés mondiaux;
- b) Développement du commerce et des affaires pour faciliter l'établissement de relations par les artistes canadiens et les organisations du secteur des arts, puis l'exploitation des relations ainsi développées;
- c) Rayonnement international des artistes canadiens et de leurs œuvres, en aidant à absorber les coûts initiaux des échanges internationaux.

Recommandation 3

Miser sur le Super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé en 2013 et créer le Crédit d'impôt allongé pour don de charité afin de promouvoir une culture de dons progressifs et à long terme.

Orchestres Canada se joint à Imagine Canada pour demander la mise en application du Crédit d'impôt allongé, une proposition bien connue de bon nombre des membres du Comité.

Le Crédit d'impôt allongé ajoutera dix points de pourcentage au crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance dont le montant dépasse celui de la demande de crédit d'impôt la plus élevée faite par un particulier par le passé. Comme Imagine Canada le fait observer, ce concept « s'appuie sur la mesure temporaire du Super crédit pour premier don de bienfaisance et récompense les efforts des Canadiens ayant déjà donné », en les incitant à accroître leurs dons année après année, peu importe l'importance du don de bienfaisance qu'ils ont fait l'année précédente.

Les orchestres membres d'Orchestres Canada sont des organismes de bienfaisance enregistrés. Le soutien du secteur privé (y compris les dons déductibles d'impôt) constitue en moyenne 38 % de leur revenu annuel – et ce soutien permet aux orchestres, petits et grands, d'offrir les services et programmes auxquels les Canadiens s'attendent.

Le Crédit d'impôt allongé proposé contribuera modestement à inciter les Canadiens de la classe moyenne à accroître leurs dons de bienfaisance année après année. Comme les orchestres canadiens sont constamment à la recherche de nouvelles façons créatives d'accroître le financement provenant du secteur privé, nous appuyons cette recommandation parce que le Crédit d'impôt allongé est une façon efficace d'accroître la capacité des organisations, comme les orchestres, de mieux servir les Canadiens et de contribuer à l'édification de collectivités prospères et dynamiques. De plus, qui dit accroissement des dons dit accroissement de l'activité économique, contribuant ainsi à la réalisation du programme de croissance et de création d'emplois du gouvernement du Canada et aident à maintenir l'élan donné par le Plan d'action économique.